



PENSEZ À VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES !

QUI PEUT VOTER ?

Pour voter aux prochaines élections, il faut :

- Avoir **18 ans** (au plus tard la veille du 1^{er} tour de scrutin)
- Être de **nationalité française**. Si vous êtes citoyen européen et que vous résidez en France vous pouvez voter lors des élections européennes et municipales dans mes mêmes conditions que les électeurs français.
- Jouir de vos droits civils et politiques
- Être inscrit sur les listes électorales **avant le 31 décembre 2018** (cas particulier pour les jeunes de 18 ans : l'inscription sur les listes électorales est en principe automatique).

En cas de déménagement, même dans la même commune, il est nécessaire de refaire les démarches d'inscription en mairie.



Il est fortement conseillé de **s'y prendre à l'avance** et d'envoyer votre demande à votre mairie avant le 15 décembre 2016.

OÙ ET COMMENT S'INSCRIRE ?

L'inscription s'effectue auprès de la mairie de la commune où se trouve votre domicile ou votre résidence (lieu d'habitation réel de la personne).

❖ L'inscription sur les listes électorales peut se faire :

- Soit **en se rendant à la mairie** avec les documents et les justificatifs
- Soit **par courrier** en envoyant à la mairie, le formulaire d'inscription accompagné des documents et des justificatifs (voir ci-dessous).
- Soit **par internet**, en utilisant le [téléservice proposé par www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) pour les communes raccordées au dispositif.

❖ Quels documents et justificatifs fournir ?

- Vous devez **remplir un formulaire** (remis par la mairie ou téléchargeable sur internet). N'oubliez pas d'écrire lisiblement et de noter vos coordonnées à la fin du formulaire pour que la mairie puisse vous contacter si besoin.
- Une **copie de votre pièce d'identité** et un **justificatif de domicile** vous seront demandés (voir tableau ci-dessous en fonction de votre situation).
- **Si vous n'avez pas de domicile**, vous devrez fournir votre attestation de domiciliation remise par un CCAS, un CIAS ou une association agréée.

PIÈCES À FOURNIR	
UNE PIÈCE D'IDENTITÉ	Passeport, Carte nationale d'identité (CNI) en cours de validité ou expirés dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription, certificat de nationalité française ou décret de naturalisation accompagné d'un autre document (exemples : permis de conduire, carte vitale, permis de chasser avec photo).
UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE	- S'il s'agit de votre domicile : un justificatif de domicile de moins de 3 mois (ex : facture EDF, de gaz, de téléphone, impôts locaux...) - S'il s'agit de votre résidence : justificatif de la résidence depuis plus de 6 mois dans la commune (condition remplie à la date de clôture des inscriptions, en principe le 29 février). - Si vous êtes domiciliés depuis 6 mois par un CCAS, un CIAS, une association agréée : l'attestation de domiciliation qui vous a été remise - S'il s'agit du domicile de vos parents : attestation du parent (sur papier libre) certifiant que vous habitez chez lui + un justificatif de domicile du parent.
LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION	Cerfa n° 12669*01 à l'usage des citoyens français

Votre dossier **complet** doit être reçu par la mairie avant le **31 décembre 2018 (15 décembre conseillé)**.

SI VOUS AVEZ UN DOUTE SUR VOTRE INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES DE LA COMMUNE OU EN CAS DE DIFFICULTÉ OU DE QUESTIONS, N'HÉSITÉZ PAS À CONTACTER LE SERVICE DES ÉLECTIONS DE VOTRE MAIRIE

LES LIENS UTILES

- ❖ Le portail de l'administration française : <http://www.service-public.fr>, rubrique > Elections ;
- ❖ Le site du ministère de l'Intérieur : <http://www.interieur.gouv.fr/Elections>